



A V E N A N T

* * * *

A LA CONVENTION D'OBJECTIFS PLURIANNUELLE

Il est ajouté à la convention d'objectifs pluriannuelle de l'Association Sportive Rouen Université Club les éléments suivants :

« ENTRE LES SOUSSIGNES

- La Ville de Rouen, représentée par Sarah BALLUET, Adjointe au Maire chargée du Sport, agissant au nom et pour le compte de ladite Ville en exécution de la délibération du Conseil Municipal du 11 juillet 2014 et l'arrêté de délégation du 13 Mai 2014, ci-après dénommée par les termes « **la Ville** »,

d'une part,

ET

- L'Association «Sportive Rouen Université Club» régulièrement affiliée à la Fédération Française de :
 - Hockey sur gazon sous le n°07609362
 - Rugby sous le n°7159G
 - **Montagne et Escalade sous le n°076012**

Dont le siège est situé 37 rue de la Croix Vaubois – 76130 MONT SAINT AIGNAN, représentée par Mr François PUECH, Président, habilité à cet effet par délibération du Conseil d'Administration en date du (à compléter par le club),

ci-après dénommée par les termes « **l'Association** »,

« Article 17 – Affiliation

Sur demande de la Ville, l'Association doit être en mesure d'apporter à tout moment une attestation de son affiliation en cours de validité à la Fédération Française :

- Hockey sur gazon sous le n°07609362
- Rugby sous le n°7159G
- **Montagne et Escalade sous le n°076012 »**

Fait à Rouen, Le

Pour le Maire de Rouen
par délégation,

Sarah BALLUET
Adjointe au Maire